



Demande daide consernant mon enfant

Par **laurent**, le **03/10/2011** à **20:07**

Bonjour,rnje vous remercie par avance de tout ce que vous pouver maprendre qui poura maider,nvoila il y a quelle que mois mon enfant a etait victime de violence physique et moral dans lenseite de letablissement scolaire rnon a vue le medecin qui nous a fait des certificats medical pui jai porter plainte contre lecole et contre les agresseur de mon enfant ce qui a ue comme resultat des controle regulier par lassistante social de mon secteur et que c controle etait demander par le procureur jai accepter le controle car je nes rien a cacher et que par la suite je recevrait un compte rendu mespliquant les conclusion de cette enquette rndes moi ce passe et je nes des nouvelle de personne mon fils nalland plus a lacole depuis un certain temps je decide daller voir lassistante social et la elle me dit quelle ne peut pas me remettre le rapport et quil fallait que je voie linspecteur enfance famille rnje recupere ladresse et je mis rent et la on me dit rnon a une trace de votre fils mais on na jamais recut le rapport des assistanternil passe diferent coup de fil et me dise que mons dossier sera traite le jour suivant et que je telephone pour savoir le resultat du compte rendu et je posse la question quelson les possibiliter de conclusion?il me dise quil ya une possibilite qu on me retire mon enfantrnnpouver maider et me dire ce quil risque darriver je suis perdu dans tout cela aider moi par vos reponce rnmerci rnun papa qui souffre de cette situation

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **21:52**

si votre enfant ne va plus à l'école, oui, vous avez un risque, forcément, c'est normal

Par **laurent**, le **03/10/2011** à **22:13**

merci de m'avoir répondu même si il est suivi par le CMP et le CATP et j'ai un certificat médical disant qu'il ne peut réintégrer le cursus scolaire et qu'une éducation à domicile serait le mieux pour lui sous entente de psychiatre

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **23:49**

Certes, mais vous ne semblez pas avoir le niveau pour assurer l'école à la maison (si on se fie à votre manière d'écrire), donc aujourd'hui l'enfant est sans scolarisation

Par **laurent**, le **04/10/2011** à **00:41**

moi non c'est clair mais ma femme ouais j'ai vu que la loi dit que l'école n'est pas obligatoire mais l'éducation ouais elle doit être faite alors la victime c'est quand même lui

Par **mimi493**, le **04/10/2011** à **01:20**

Changez-le d'école ou faites-le admettre dans une école d'éducation spéciale mais il doit avoir accès à l'instruction.